

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Présents : Mmes AMBIEHL Régine, GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie,
M. Frédéric GIUDICI, HIRYCUK Gilles, KUHN Julien, MULLER Jean-Luc.
a donné procuration :

ROMAIN Anne-Véronique a donné procuration à MOUROUGASSIN Valérie.

Absent excusé : GULLY-VOINSON Mathieu
GRAFTIEAUX Hélène

Absents : DIDIER Dominique
LANGENBRONN Mickaël

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, Isabelle POIREL, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Madame Régine AMBIEHL s'abstient.

3. Travaux de voirie – giratoire central – D2-D18 bis

Point reporté au prochain conseil municipal.

4. Main levée d'un droit de résolution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant que toutes les obligations sont satisfaites,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de mainlevée gravant l'immeuble susvisé et appartenant aux époux Laurent GRENINGUEY.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout autre document lié à la vente de ce bien.

5. Suppression poste service technique

A compter du 22/06/2023, l'emploi permanent d'agent polyvalent du service technique relevant du grade d'adjoint technique, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 30 heures (soit 30/35èmes), est supprimé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la suppression d'un emploi permanent d'agent polyvalent du service technique.

6. Référent déontologue pour les élus locaux

Après en voir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et conventions y afférent ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.
- Approuve les tarifs de saisine du référent déontologue des élus.
- D'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

7. Eclairage LED Rheinfelderhof

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de remplacement de luminaires par la technologie LED au Rheinfelderhof,
- Valide le plan de financement tel que présenté,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à demander et à percevoir des concours divers.

8. Tarif périscolaire

Point reporté au prochain conseil municipal.

9. Rétrocession du lotissement « la Prairie Fleurie »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession des voiries, des réseaux du lotissement « la Prairie Fleurie » et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la rétrocession et à l'incorporation de cette voie dans le domaine public.

La séance est levée à 22h00.